**LICENCIEMENT POUR MOTIF GRAVE**

**Commentaires**

L'employeur peut résilier le contrat de travail sur-le-champ, sans préavis ni indemnité, lorsque le travailleur commet une faute grave.

La loi définit le motif grave comme toute faute grave rendant immédiatement et définitivement impossible toute collaboration professionnelle entre l'employeur et le travailleur.

**Procédures**

*Licenciement et notification simultanée du motif grave*

1. Lettre de licenciement

L'employeur doit résilier le contrat pour motif grave dans les trois jours ouvrables qui suivent sa connaissance de la faute justifiant le congé. Ce délai commence à courir à l'expiration du jour de la prise de connaissance des faits reprochés.

Par mesure de prudence, le licenciement sera notifié par lettre recommandée ou par la remise d'un écrit au travailleur que celui-ci signera pour accusé de réception (légalement, aucune formalité n'est requise).

1. Lettre de notification du motif grave

Le motif grave doit d'autre part être notifié dans les trois jours ouvrables suivant le congé. Ce délai commence à courir à l'expiration du jour au cours duquel le contrat a été résilié.

À peine de nullité, cette notification devra se faire soit par lettre recommandée à la poste, soit par exploit d'huissier de justice, soit encore par la remise d'un écrit au travailleur que celui-ci signera pour accusé de réception.

**L'employeur veillera à donner une description approfondie et précise du motif grave reproché au travailleur.**

**Recommandé**

.................. ..............................................................

.............................................................. ........ ........

.................. ..............................................................

Madame, Monsieur,

Le soussigné .................., dûment mandaté par l’employeur :

.................. ..................

.................. ........ .........

.................. ..................

a le regret de vous faire savoir qu'il a été décidé de mettre fin à votre contrat de travail.

À la date du ..../..../......... nous avons en effet pris connaissance d'une faute grave que vous avez commise et qui constitue un motif grave nous autorisant à mettre fin au contrat sans préavis ni indemnité.

Par la présente, nous vous signifions dès lors votre licenciement immédiat.

Le motif grave qui justifie ce licenciement vous sera notifié dans le délai prévu par la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail.

Fait à .........., le ...../...../..........

Signature du travailleur pour réceptionSignature de l’employeur